

DEMANDE DE CONTRAT INDIVIDUALISE (habitat collectif)

Notice

Démarche à effectuer auprès de la Direction de l'Eau.

- **A retourner à la Direction de l'Eau dans un délai de 7 jours à compter de l'entrée dans les lieux**
- Les signatures du propriétaire (ou de son représentant) et du locataire.

Pièces à fournir :

- photocopie d'une pièce d'identité du (ou des) locataire(s).
- Relevé du compteur